

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3871

13 décembre 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|---|---------------|---|---------------|
| BATIOYAL, société à responsabilité limitée | 185763 | De Blummekuerf S.à r.l. | 185803 |
| Beda Regiebau Luxembourg S.à r.l. | 185763 | Dome Holdco S.à r.l. | 185794 |
| BlackBridge S.à r.l. | 185763 | EuroPRISA Libertim Holding S.à r.l. | 185794 |
| Blue Luxembourg S.A. | 185762 | KEV Germany Industrierweg S.à r.l. | 185779 |
| BON-A-THERM-Kamine- S.à.r.l. | 185762 | Paulanne S.A. | 185765 |
| Bonte s.a. | 185762 | P.D.S.T., Professional Development Services & Trading S.à r.l. | 185803 |
| BOUM! | 185762 | PEF Prince Henri Investment S.A. | 185765 |
| Candle LuxCo 2 S.à r.l. | 185807 | PEF Route d'Arlon Investment S.A. | 185765 |
| Carthesio Holding S.A. | 185806 | Peinture Schultze Sàrl | 185765 |
| Centrale Paysanne Services | 185763 | Peninsula Lux S.à r.l. | 185766 |
| Cesa Alliance S.A. | 185774 | Plastique 99 S.A. | 185766 |
| Cesa Alliance S.A. | 185775 | Pomost Investment S.à r.l. | 185764 |
| C.F.D.M - (Construction Façade Démolition Maçonnerie) | 185763 | Premacure AB | 185765 |
| China Investments Luxembourg S.A. | 185775 | PR Retail Asset IV (Soltau) S.à r.l. | 185766 |
| Christian Charity a.s.b.l. | 185775 | PR Retail Asset V (Frohme) S.à r.l. | 185766 |
| Clean-Center S.à r.l. | 185776 | Pyro-Protection S.A. | 185808 |
| CLSec 1 Lux S.à r.l. | 185776 | RapidEye S.à r.l. | 185763 |
| CLSec 2 Lux S.à r.l. | 185776 | Sardilux S.à r.l. | 185767 |
| C. Lux G.m.b.H. | 185762 | SAT-TV S.à r.l. | 185808 |
| Codic Luxembourg S.A. | 185793 | SELMER Spf S.A. | 185768 |
| COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A. | 185776 | Server S.A. | 185768 |
| Coinbox Immobilière S.A. | 185764 | SFPC S.A. | 185808 |
| Colors Capital Companies | 185764 | SFPI S.A. | 185807 |
| Compagnie Privée de l'Etoile S.A. | 185764 | Shco 86 S.à r.l. | 185779 |
| Convivium Capital S.à r.l. | 185764 | Société de la Bourse de Luxembourg | 185808 |
| Cothis S.à r.l. | 185793 | Socosteel | 185807 |
| CPDM S.à r.l. | 185793 | Stark PSM Technology S.à r.l. | 185767 |
| DCL Invest S.A. | 185794 | Starry Dance Sàrl | 185767 |
| | | Tarak S.à r.l. | 185768 |

BON-A-THERM-Kamine- S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.473.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 27.11.2014.

Référence de publication: 2014190038/10.

(140211391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Blue Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 158.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190036/10.

(140212113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

C. Lux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190045/10.

(140212117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

BOUM!, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.598.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch.

Signature.

Référence de publication: 2014190040/10.

(140211842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Bonte s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9674 Nocher, 20, Welscheedgen.

R.C.S. Luxembourg B 103.845.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 28/11/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014190039/13.

(140212211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**BlackBridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RapidEye S.à r.l.)**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 165.233.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190007/10.

(140211690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

BATIOROYAL, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190020/10.

(140212282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Beda Regiebau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 75.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190023/10.

(140211440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

C.F.D.M - (Construction Façade Démolition Maçonnerie), Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 30A, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 132.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190046/10.

(140211439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Centrale Paysanne Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Mersch, 44, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 14.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 novembre 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014190052/12.

(140211425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Coinbox Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 83, Cité Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 94.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190096/10.

(140211438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Colors Capital Companies, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190097/10.

(140211568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Compagnie Privée de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.218.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190100/10.

(140211751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Convivium Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 158.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190102/10.

(140212119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pomost Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014190530/12.

(140211796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Premature AB, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 15.315.894,00.

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 181.803.

Les comptes annuels pour la période du 13 novembre 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190534/12.

(140212349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

PEF Route d'Arlon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.062.

Les comptes annuels de la société PEF Route d'Arlon Investment S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190547/10.

(140211932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Peinture Schultze Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.
R.C.S. Luxembourg B 106.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190548/10.

(140211486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

PEF Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.085.

Les comptes annuels de la société PEF Prince Henri Investment S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190545/10.

(140211931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Paulanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.121.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 18 novembre 2013

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire, Compliance & Control. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PAULANNE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014190543/15.

(140211928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Peninsula Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 190.271.

—
Transfert de 125 parts sociales de Peninsula Lux S.à r.l. par Melampyre S.A. à Khadem Abdullah Khadem Butti AL QUBAISI, né le 27 septembre 1971 à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis) résidant à Corniche Street Villa - 39 Marina Mall - Abu Dhabi, avec effet au 14 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014190549/15.

(140211921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

PR Retail Asset IV (Soltau) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.752.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190567/10.

(140212029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

PR Retail Asset V (Frohme) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.769.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190568/10.

(140212007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Plastique 99 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 69.204.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale (l'«Assemblée») tenue en date du 28 novembre 2014 que:

- La démission de Mr. Olivier CAGIOLIS, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,
- La démission de Mr. Mr. Norberto DE AZEVEDO MIRANDA, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,
- La démission de Mrs Laurence BARDELLI, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,
- La démission de GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., en tant que commissaire aux comptes de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,
- La nomination de Mr. Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020,
- La nomination de Mr. Fabio MASTROSIMONE, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020,

- La nomination de Mr. Samir EL MOUSSAOUI, né le 26 septembre 1984 à Montauban (France), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020,

- La nomination d'EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL, avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCSL N) 33065, en tant que commissaire aux comptes de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020,

- Le siège social a été transféré au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ainsi le nouveau conseil d'administration de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Marco LAGONA,
- Mr. Fabio MASTROSIMONE, et
- Mr. Samir EL MOUSSAOUI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190557/36.

(140212324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Sardilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.043.002,60.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.087.

L'adresse des associés suivants, a changé comme suit:

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

- P4 Sub Continuing LP.1
- Permira IV Continuing L.P.2
- P4 Co-Investment L.P.
- Permira Investments Limited

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2014190632/16.

(140211555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Stark PSM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.862.

Rectificatif de la première version enregistrée sous référence L140207947 déposé le 21/11/2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190651/10.

(140211715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Starry Dance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.792.

Extrait des Résolutions des associés prises le 7 Novembre 2014

Les Associés de Starry Dance S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de nommer Katarzyna Ciesielska, née le 20 Mai 1982 à Łódź, Pologne, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 Novembre 2014

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Katarzyna Ciesielska

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Luxembourg, le 7 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014190654/17.

(140211577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

SELMER Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.252.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014190670/12.

(140211554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Server S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 52.516.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014190673/12.

(140211758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Tarak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.157.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twentieth day of November.

Before us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Presidential Properties Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, BVI, Road Town Tortola, British Virgin Islands and registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands under number 177.616,

here represented by Mr. Patrice Gallasin, legal counsel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 18, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

1. Form. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies such as amended.

2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of its corporate purpose.

3. Name. The private limited liability Company is incorporated under the name of Tarak S.à r.l..

4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

5. Duration.

5.1. The Company is constituted for an undetermined period.

5.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Title II. Capital - Shares

6. Capital.

6.1. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2. Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

7. Shares.

7.1. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

7.2. If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

7.3. In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

Title III. Management

8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

8.2. The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

9. Powers of the board of managers. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

10. Representation. Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

12. Powers and voting rights.

12.1. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the foresaid law of August 10th, 1915.

12.2. As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

12.3. In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

13. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14. Balance sheet. Each year, on the thirty-first day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

15. Distributions. Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

16. Dissolution.

16.1. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

16.2. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

16.3. The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. General provisions

17. General provisions. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

Thereupon, Presidential Properties Limited, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Patrice Gallasin, with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, who can bind the company towards third parties by his sole signature.
2. The registered office of the Company is set at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitauseneundvierzehn, den zwanzigsten November,

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Luxemburg

IST ERSCHIENEN:

Presidential Properties Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Britische Jungferninseln und eingetragen im Handelsregister der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 177.616,

hier vertreten durch Herrn Patrice Gallasin, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht gegeben am 18. November 2014.

Benannte Vollmacht wurde ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar unterschrieben und gegenwärtiger Urkunde zu Registrierungszwecken als Anhang beigefügt. Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden, welche hiermit gegründet wird:

Titel I. Rechtsform - Zweck - Name - Gesellschaftssitz - Dauer

1. Rechtsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet, die durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils gültigen Fassung geregelt wird.

2. Zweck. Der Zweck der Gesellschaft besteht in der Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art, in Luxemburg oder im Ausland, sowie dem Besitz, der Verwaltung, Entwicklung und Kontrolle ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann Pfandbriefe, Obligationen, Schuldverschreibungen, Wertpapiere und Anleihen durch Zeichnung, Ankauf oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Tausch oder in sonstiger Weise veräußern. Die Gesellschaft kann zudem Anteile an Gesellschaften halten und ihre Geschäfte über Niederlassungen in Luxemburg oder im Ausland tätigen.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form aufnehmen und Schuldscheine und Schuldverschreibungen ausgeben.

Allgemein kann die Gesellschaft Unternehmen und Gesellschaften, an denen sie ein wirtschaftliches Interesse hat oder die zu derselben Unternehmensgruppe gehören (einschließlich vor- oder nachgelagerter Gesellschaften) mittels Darlehen, Vorschüssen, Sicherheiten oder in sonstiger Form unterstützen, kontrollieren und überwachen sowie Maßnahmen ergreifen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesem nützen können.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, industrielle, kommerzielle, finanzielle Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher, auch immaterieller Güter und Rechte vorzunehmen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesem nützen können.

3. Name. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen Tarak S.à r.l..

4. Gesellschaftssitz.

4.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg des Großherzogtums Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführer innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann des Weiteren durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder

gegebenenfalls der Gesellschafter entsprechend den in der Gesellschaftssatzung festgelegten Bestimmungen an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

4.2. Niederlassungen und Tochtergesellschaften sowie Büros der Gesellschaft können durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführer sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnet werden. Sofern nach Ansicht des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführer außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Umstände eingetreten sind oder eintreten drohen, welche die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen können oder die Kommunikation zwischen diesem und Personen im Ausland, kann der Gesellschaftssitz zeitweise ins Ausland verlegt werden, bis die beeinträchtigenden Umstände nicht mehr gegeben sind. Solche zeitweiligen Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, welche auch bei zeitweiliger Sitzverlegung ins Ausland eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

5. Dauer.

5.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

5.2. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, den Verlust der Geschäftsfähigkeit, die Insolvenz eines Gesellschafters oder mehrerer Gesellschafter oder ähnlicher Ereignisse aufgelöst.

Titel II. Stammkapital - Gesellschaftsanteile

6. Stammkapital.

6.1. Das Kapital der Gesellschaft ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euros (125,- EUR), alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

6.2. Jeder Anteil berechtigt im direkten Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile zur Beteiligung am Vermögen und an den Gewinnen der Gesellschaft.

6.3. Das Kapital der Gesellschaft kann von Zeit zu Zeit durch den Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder gegebenenfalls der Gesellschaft entsprechend den in der Gesellschaftssatzung festgelegten Bestimmungen erhöht oder verringert werden.

7. Gesellschaftsanteile.

7.1. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den alleinigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Auflösung einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

7.2. Bei mehreren Gesellschaftern sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen an Nichtgesellschafter sind nur mit vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern möglich, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Auf die gleiche Weise können im Todesfall die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung der Anteilsbesitzer übertragen werden, die mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten.

7.3. Bei einer Anteilsübertragung gemäß den Bestimmungen des Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III. Geschäftsführung

8. Geschäftsführer.

8.1. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden vom alleinigen Gesellschafter oder gegebenenfalls von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

8.2. Der/Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Befugnisse gegenüber Dritten.

9. Befugnisse der Geschäftsführer. Besondere oder begrenzte Befugnisse können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen werden, die nicht Gesellschafter sein müssen.

10. Vertretung. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen im Rahmen ihres Mandats keine persönliche Haftung in Bezug auf von ihnen im Namen der Gesellschaft rechtmäßig eingegangene Verpflichtungen, sofern solche Verpflichtung im Einklang sowohl mit dieser Satzung als auch mit den anzuwendenden gesetzlichen Bestimmungen steht.

Titel IV. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1. Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse aus, welche ihm durch die Gesellschafterversammlung übertragen wurden und die im Einklang mit dem vorbenannten Gesetz vom 10. August 1915 stehen.

12.2. Demzufolge werden alle Entscheidungen vom alleinigen Gesellschafter getroffen, die die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten.

12.3. Bei mehreren Gesellschaftern werden die Entscheidungen durch die Gesellschafterversammlung getroffen, die die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten.

Titel V. Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

13. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

14. Bilanz. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird per einunddreißigsten Dezember durch die Geschäftsführung eine Bilanz, welche das Inventar der Aktiva und Passiva zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo des Gewinn- und Verlustkontos entspricht nach Abzug der Kosten, Aufwendungen, Abschreibungen und Rückstellungen dem Nettogewinn der Gesellschaft.

15. Gewinnverteilung. Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Rücklage ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Zeitpunkt und aus irgendeinem Grunde die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden, bis die gesetzliche Rücklage wieder ein Zehntel des Kapitals beträgt.

Der verbleibende Gewinn wird an den alleinigen Gesellschafter oder gegebenenfalls an die Gesellschafter ausgeschüttet. Jedoch kann der alleinige Gesellschafter oder gegebenenfalls die Gesellschafterversammlung durch Mehrheitsbeschluss gemäß den gesetzlichen Bestimmungen auch entscheiden, dass der verbleibende Gewinn, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr vorgetragen wird oder einer außerordentlichen Rücklage zugeführt wird.

Titel VI. Auflösung

16. Auflösung.

16.1. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die Insolvenz, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

16.2. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird diese Auflösung vom alleinigen Geschäftsführer oder gegebenenfalls von den Geschäftsführern im Amt oder, sofern dies nicht möglich ist, von einem oder mehreren Insolvenzverwaltern durchgeführt, die vom alleinigen Gesellschafter oder von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt wurden. An den oder die Insolvenzverwalter werden zur Abwicklung der Vermögenswerte und Schulden die ausgedehntesten Befugnisse übertragen.

16.3. Die Vermögenswerte werden nach Abzug aller Schulden an den alleinigen Gesellschafter oder gegebenenfalls an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile ausgeschüttet.

Titel VII. Allgemeine Bestimmungen

17. Allgemeine Bestimmungen. Überall dort, wo vorliegende Satzung einzelne Fälle nicht ausdrücklich regelt, finden die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung Anwendung.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden durch die Presidential Properties Limited, vorgenannt und vertreten wie oben angegeben, vollständig gezeichnet und in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2014.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter jedweder Form, welche im Zusammenhang mit der Gesellschaftsgründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr neun hundert Euro (900,-€).

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft fasst der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertritt, folgende Beschlüsse:

1) Es wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

- Herr Patrice Gallasin, geschäftsansässig in 70, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, der die Gesellschaft gegenüber Dritten durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 70, route d'Esch, L-1470 Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache kundig und mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der Erschienenen auf Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Zu Urkund dessen wurde die gegenwärtige Urkunde in Luxemburg am oben genannten Datum erstellt. Nach Verlesung der Urkunde durch den Notar vor der Erschienenen wurde die gegenwärtige Urkunde von allen Beteiligten unterschrieben.

Gezeichnet: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 55046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190699/303.

(140211630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Cesa Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 149.325.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social en date du 25 novembre 2014 à 12 heures 50

Résolutions

Première Résolution:

Prend acte de la démission de tous les Administrateurs, Administrateur délégué et Commissaire:

- Madame Marie-Paule Rita DERDE, Madame Marie Immacolata FLORANGE et Monsieur Reiner VAN TILBORG de leurs mandats d'Administrateur,
- Monsieur Reiner VAN TILBORG de son mandat d'Administrateur délégué,
- la Société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sàrl de son mandat de Commissaire.

Deuxième Résolution:

Décide de nommer avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans les Administrateurs suivants:

- Madame Marie-Paule Rita DERDE, née le 22 juillet 1955 à Aalst (Belgique), ayant son domicile professionnel au 80, rue des Romains L-8041 Strassen,
- Madame Marie Claire HORVAI née le 21 mai 1968 à Bilbao (Espagne) et ayant son adresse privée à 37 1 P02 D Camino Del Pilar, E-29140 Churriana - Malaga,
- Madame Marie Immacolata FLORANGE, née le 28 août 1965, à Moyeuve-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen,
- Monsieur Reiner VAN TILBORG, né le 14 février 1958 à Wilrijk (Belgique) et ayant son adresse privée au 101, Avenida Sor Teresa Prat, E-29004 Malaga.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution:

Décide de nommer comme commissaire avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans la Société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sàrl, ayant son adresse au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2014190976/33.

(140213321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Cesa Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 149.325.

Extrait du compte rendu de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 25 novembre 2013 à 15h15

Résolution Unique

Décide de nommer comme Administrateur Délégué et ce avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans, Monsieur Reiner VAN TILBORG, né le 14 février 1958 à Wilrijk (Belgique) et ayant son adresse privée au 101, Avenida Sor Teresa Prat, E-29004 Malaga

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CESA ALLIANCE S.A.

Référence de publication: 2014190977/16.

(140213321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

China Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.224.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Claude SCHMITZ terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190983/22.

(140213213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Christian Charity a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6250 Scheidgen, 30, Juckenfeld.
R.C.S. Luxembourg F 6.382.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Tous les membres en décidés unanime pour clôturer La société F6382Christian Charity a.s.b.l. (Chrestlech Barmhärzchkét) pour la fin de l'année en cour

Le solde restant sera versé en commun accord à une a.s.b.l. pour aide humanitaire reconnue par L'Etat, par Monsieur Oesch Robert Jean,

Christian Charity a.s.b.l. ne possède pas de propriété, pas d'objet de valeur, seul les fonds sur le compte BCEE IBAN LU09 0019 8400 2845 5000.

Rédigé sincère et exacte par Monsieur Oesch Robert Jean.

Référence de publication: 2014190985/15.

(140212808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Clean-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Zare Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 30.505.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014190987/12.

(140212644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

CLSec 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 797.004,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 184.304.

EXTRAIT

En date du 17 novembre 2014, les gérants de la Société ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré du 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014190988/14.

(140212957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

CLSec 2 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 415.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 184.306.

EXTRAIT

En date du 17 novembre 2014, les gérants de la Société ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré du 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014190989/14.

(140212978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.802.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of October,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of COFIPARINTER - Compagnie Financiere De Participations Internationales S.A. a public company limited by shares (société anonyme) having its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 55.802 (the Company).

The Company was incorporated on August 2, 1996 pursuant to a deed drawn up by Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 546 on October 25, 1996.

The Meeting was opened by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairperson appoints as secretary Mrs. Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting officers having thus been formed, the chairperson declares and requests the notary to state:

I. That the shareholder present or represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list signed by the shareholder or its authorised representative, the bureau of the Meeting and the notary. This attendance list and the power of attorney will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list that all the shares are represented. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on the below agenda.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions for the liquidator;
5. Full and complete discharge to the directors and the statutory auditor of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint the sole shareholder of the Company as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Meeting resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the directors of the Company and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates from the date of their appointment until the date hereof.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the members of the bureau of the Meeting.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois octobre,

Par-devant le soussigné, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire de COFIPARINTER - Compagnie Financière De Participations Internationales S.A., une société anonyme dont le siège social se situe au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.802 (la Société).

La Société a été constituée le 2 août 1996, suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 546 du 25 octobre 1996.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Liridon ELSHANI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme Madame Marilyn KRECKE, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Madame Marilyn KRECKE, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par l'actionnaire ou son représentant, le bureau de l'Assemblée et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que la procuration seront enregistrées avec le présent acte.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont représentées. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur;
5. Décharge complète et entière aux administrateurs et au commissaire de la Société; et
6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer l'actionnaire unique de la Société en tant que liquidateur (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des actionnaires. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser aux actionnaires des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer entière et complète décharge aux administrateurs de la Société et au commissaire de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

185779

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte notarié s'élèvent approximativement à mille trois cents (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec les membres du bureau de l'Assemblée.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47600. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190991/129.

(140212591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

KEY Germany Industrieweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.895.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014190340/13.

(140211924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Shco 86 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.293.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of November,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SHCO 86 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189293, incorporated on July 13, 2014 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2821, page 135400 of October 9, 2014 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time on August 8, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3126, page 150012 of October 28, 2014.

THERE APPEARED:

BSREP Bermuda Europe Holdings Ltd., whose registered office is at 73 Front Street, 5th Floor, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the Bermuda's Registrar of Companies under number 47631 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Redesignation of the existing shares of the Company into ordinary shares and creation of a new class of shares of the Company, namely the mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares, in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company as they are proposed to be amended in items 5. of this agenda (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares);

3. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) by way of the issuance of one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares;

4. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 3. above;

5. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company including (i) the amendment of the corporate object of the Company (which corporate object clause shall henceforth read as follows: "The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any affiliated company or any other company, any assistance, loans, advances, guarantees or security, including a pledge of a subsidiary's securities; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.") and (ii) the amendment of the representation of the Company (which representation clause shall henceforth read as follows: "Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the sole signature of the manager, or, in case of plurality of managers, the joint signatures of any two managers or (ii) the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with this article 10 of the Articles.");

6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Intertrust in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to redesignate the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to create a new class of shares of the Company, namely the mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares, in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Mandatory Redeemable Preferred Shares), which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form,

having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) by way of the issuance of one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one thousand (1,000) new Mandatory Redeemable Preferred Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand Euro (EUR 1,000).

The aggregate amount of one thousand Euro (EUR 1,000) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the increase in share capital, as follows:

| | Shares |
|--|--|
| BSREP Bermuda Europe Holdings Ltd. | 12,500 ordinary shares |
| | <u>1,000 Mandatory Redeemable Preferred Shares</u> |
| Total: | 13,500 shares |

Fifth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, including the amendment of the corporate object of the Company, which shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name "SHCO 86 S.à r.l." (the Company), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any affiliated company or any other company, any assistance, loans, advances, guarantees or security, including a pledge of a subsidiary's securities; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 5. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

II. Capital - Shares

Art. 7.1. The Company's capital is set thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500), represented by two (2) classes of shares as follows: twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (hereinafter referred to as the Ordinary Shares) and one thousand (1,000) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the Shares), with a par value of one Euro (EUR 1) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form. Ordinary Shares will generally be vested with voting rights. Mandatory Redeemable Preferred Shares will not carry any voting rights to the extent permitted by the Law and only as long as the Company has a sole shareholder. In case the Company has more than one shareholder, the Mandatory Redeemable Preferred Shares will have one vote per share in the same manner as the Ordinary Shares.

7.2. All the Shares are fully paid up.

7.3. In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 7.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

7.4. The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled on a prorata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder(s) owning Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled on a prorata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

7.5.1. Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the Ordinary Shares' Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid.

7.5.2. Special equity reserve (account 115) paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific special equity reserve accounts, as follows:

- any special equity reserve paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' special equity reserve account (hereinafter referred to as the Ordinary Shares' Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the special equity reserve was paid;

- any share special equity reserve paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' special equity reserve account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the special equity reserve was paid.

7.6. All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law) (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

- (i) if the Mandatory Redeemable Preferred Shares are neither converted nor retracted, the Company shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (hereinafter referred to as the Final Mandatory Redemption Date);

- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

- (iii) a holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares (hereinafter referred to as the Redemption Price) equal to:

1. the par value of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares; plus

2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus

3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and/or the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and/or the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares immediately prior to the redemption; plus

4. an amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as defined in article 7.10 below) equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares immediately prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of shareholders resolving upon such redemption.

7.7. All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted by the Company, subject to resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders, into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;

(ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares with a fair market value corresponding to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Share Premium Account, Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Ordinary Shares will be available. The number of Ordinary Shares will be rounded down to the closest appropriate number of Ordinary Shares, with any surplus being booked as share premium in the Ordinary Shares' Share Premium Account.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.

7.8. Each holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled, in priority to the payment of dividends to the holders of Ordinary Shares, to (i) an annual cumulative dividend equal to 0.5% of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares held by such a holder (which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 days year), attached share premium (if any), booked as share premium in the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, and attached special equity reserve (if any), booked as special equity reserve in the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and (ii) a variable rate equal to the net income derived by the Company from any investments (either in equity or debt) and financed by Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any share premium or special equity reserve amount paid thereon) or income derived from Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any share premium or special equity reserve amount paid thereon), less the fixed rate set out in (i) and less a margin.

7.9. Fixed and preferred dividends will only be payable to each holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

(i) the distribution of a dividend payment is approved; or

(ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed by the Corporation or retracted by the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares; or

(iii) the Company is wound-up.

7.10. Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should and could have been distributed to the holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account).

7.11. In case of dissolution of the Company, payment rights in respect of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to payment rights in respect of Ordinary Shares as set forth in article 17 below.

Art. 8. Each Ordinary Share confers an identical voting right at the time of decisions taking. The Mandatory Redeemable Preferred Shares do not carry voting rights, subject to the provisions of article 7.1 of these Articles.

Art. 9. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

III. Management - Representation

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The Board of Managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or two managers acting jointly, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or two managers acting jointly, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the sole signature of the manager, or, in case of plurality of managers, the joint signatures of any two managers or (ii) the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with this article 10 of the Articles.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 12. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 14. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

V. Accounting year

Art. 15. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

VI. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16.1. The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 16.2. Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits, subject to the provisions of articles 7.8., 7.9., 7.10. and 7.11. of the present Articles.

Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the provisions of articles 7.8., 7.9., 7.10. and 7.11. of the present Articles, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. these accounts show a profit, including profits carried forward,
3. the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers of the Company, and
4. the payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17.1. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17.2. The power to amend the Articles, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

Art. 17.3. The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority and on a prorata basis to the holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid dividends, any Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holders of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's capital by the holders of such shares.

If the surplus available for distribution among the shareholders is insufficient to make payment of the above liquidation right in full to the holder(s) of the Mandatory Redeemable Preferred Shares, then such a surplus shall be distributed among such holder(s), ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

VIII. Applicable law

Art. 18. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Intertrust in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (2,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SHCO 86 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189293, constituée le 13 juillet 2014 en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2821, page 135400 du 9 octobre 2014 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 août 2014 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3126, page 150012 du 28 octobre 2014

A comparu:

BSREP Bermuda Europe Holdings Ltd., ayant son siège social situé à 73 Front Street, 5th Floor, Hamilton HM 12, Bermuda (Les Bermudes), immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes (Registrar of Companies) sous le numéro 47631 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant la totalité du capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Redésignation des parts sociales existantes de la Société en parts sociales ordinaires et création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société, à savoir les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société tels qu'ils seront modifiés comme proposé au point 5. du présent ordre du jour (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables);

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, à treize mille cinq cents Euro (EUR 13.500), par l'émission de mille (1.000) nouvelles Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

4. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 3. ci-dessus;

5. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société, incluant (i) la modification de l'objet social de la Société (laquelle clause d'objet social aura la teneur suivante: «L'objet de la Société est la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, les gérer, les développer, les vendre ou en disposer, en totalité ou en partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en

contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société affiliée ou toute autre société, tous concours, prêts, avances, garanties ou sûreté comprenant une garantie sur les actions détenues dans les filiales, d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet social. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.») et (ii) la modification de la représentation de la Société (laquelle clause de représentation aura la teneur suivante: «La Société est valablement engagée envers les tiers par (i) la signature unique du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants ou (ii) par la signature unique ou les signatures conjointes de tous mandataire (s) auxquels des pouvoirs ont été délégués en vertu de cet article 10 des Statuts.»);

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout associé ou employé de Intertrust à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de redésigner les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société, à savoir les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) tels qu'ils seront modifiés en vertu des résolutions ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, à treize mille cinq cents Euro (EUR 13.500), par l'émission de mille (1.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux nouvelles parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) nouvelles Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille Euro (EUR 1.000).

Le montant total de mille Euro (EUR 1.000) est immédiatement à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

| | |
|--|--|
| | Parts Sociales |
| BSREP Bermuda Europe Holdings Ltd. | 12.500 parts sociales ordinaires |
| | <u>1.000 Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables</u> |
| Total: | 13.500 parts sociales |

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler intégralement les Statuts, qui auront désormais le libellé suivant:

«I. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, sous la dénomination "SHCO 86 S.à r.l." (la Société), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, les gérer, les développer, les vendre ou en disposer, en totalité ou en partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société affiliée ou toute autre société, tous concours, prêts, avances, garanties ou sûreté comprenant une garantie sur les actions détenues dans les filiales, d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet social. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée dans la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux et succursales, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, exiger l'apposition de scellés sur les actifs et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 7.1. Le capital de la Société est fixé à treize mille cinq cents Euro (EUR 13.500), représenté par deux (2) classes de parts sociales comme suit: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (ci-après désignées comme les Parts Sociales Ordinaires) et mille (1.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires elles seront désignées comme les Parts Sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe de Parts Sociales sont exposés ci-dessous. Toutes les Parts Sociales seront émises sous forme nominative. Généralement, les Parts Sociales Ordinaires seront acquises avec des droits de vote. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne conféreront aucun droit de vote dans la limite prévue par la Loi et seulement tant que la Société a un associé unique. En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables donneront droit à un vote par part sociale de la même manière que les Parts Sociales Ordinaires.

7.2. Toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées.

7.3. Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué à la section 7.1 ci-dessus, les nouveaux associés ou associés existants peuvent souscrire aux parts sociales en effectuant des paiements au capital social et selon le cas ils peuvent également souscrire aux parts sociales par le biais de paiements au compte de prime d'émission lié aux parts sociales nouvellement émises.

7.4. Le(s) Associé(s) qui détiennent les Parts Sociales Ordinaires auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Le(s) Associé(s) qui détiennent les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

7.5.1. La prime d'émission versée pour les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales Ordinaires sera imputée sur un compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires (désigné ci-après comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) et cette prime d'émission restera annexée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été versée;
- toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur un compte de prime d'émission des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables) et cette prime d'émission restera annexée aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été versée.

7.5.2. La réserve spéciale (compte 115) versée pour les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur des comptes de réserve spéciale spécifiques, comme suit:

- toute réserve spéciale versée pour les Parts Sociales Ordinaires sera imputée sur un compte de réserve spéciale des parts sociales ordinaires (désigné ci-après comme le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires) et cette réserve spéciale restera annexée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;
- toute réserve spéciale versée pour les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur un compte de réserve spéciale des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables) et cette réserve spéciale restera annexée aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la réserve spéciale a été versée.

7.6. Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions stipulées à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne peut être effectué que par les sommes disponibles pour une distribution en vertu de l'Article 72-1 de la Loi) (fonds distribuables, comprenant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission réalisée pour le rachat), les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) Si les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne sont pas converties ni rachetées, la Société rachètera la totalité des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises dès expiration du délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables concernées sont émises (désignée ci-après comme la Date de Rachat Obligatoire Finale);

(ii) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables est autorisé à demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit à la Société le rachat de la totalité ou d'une partie de ses Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(iii) un détenteur de toutes Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, qui ont été rachetées, est autorisé à percevoir un paiement en numéraire ou en nature par Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées (désigné ci-après comme le Prix de Rachat) qui sera égal à:

1. la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; plus
2. tous les dividendes courus et impayés que le détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus
3. un montant correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et/ou du Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au solde du Compte de Prime d'Emission Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et/ou du Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en circulation immédiatement avant le rachat; plus
4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (comme défini à l'article 7.10 ci-dessous) égal au solde du Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en circulation immédiatement avant le rachat.

Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement après le rachat et par le biais d'une assemblée générale extraordinaire des associés appelée à se prononcer sur ce rachat.

7.7. Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peuvent être converties par la Société, sous réserve des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés, en Parts Sociales Ordinaires en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit la conversion de la totalité ou d'une partie des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Sociales Ordinaires;

(ii) Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en un nombre fixe de Parts Sociales Ordinaires avec une juste valeur marchande correspondant à la valeur nominale respective des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, aux dividendes courus et impayés, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, au Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et au Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires ne sera pas exprimé en décimales. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires sera arrondi au nombre approprié inférieur le plus proche de Parts Sociales Ordinaires, et tout surplus sera comptabilisé en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires.

Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables Converties seront annulées immédiatement après la conversion.

7.8. Chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera autorisé, en priorité par rapport au paiement des dividendes aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, (i) à un dividende annuel cumulatif égal à 0,5% de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables détenues par ce détenteur (qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours), à la prime d'émission liée (le cas échéant), imputée en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et la réserve spéciale liée (le cas échéant), imputée en tant que réserve spéciale au Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, et (ii) à un taux variable égal au revenu net obtenu par la Société des investissements (en capital ou en dette) et financés au moyen de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (y inclus toute prime d'émission ou réserve spéciale y attachée(s)) ou de revenu dérivé des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (y inclus toute prime d'émission ou réserve spéciale y attachée(s)), moins le taux fixe indiqué sub. (i) et moins une marge.

7.9. Les dividendes fixes et privilégiés ne seront exigibles à chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables qu'à condition que la Société ait des liquidités disponibles suffisantes, après que chaque paiement de dividende soit effectué afin de couvrir ses dépenses courantes immédiatement après le paiement du dividende et que l'un des trois (3) événements suivants se soit produit:

(i) La distribution d'un versement de dividendes est approuvée; ou

(ii) Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par la Société ou rachetées par le détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; ou

(iii) La Société est dissoute.

7.10. Si les bénéficiaires sont suffisants pour distribuer un dividende, en totalité ou en partie, et l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, décide de ne pas faire de résolution quant à la distribution de ce dividende, le montant du dividende qui aurait dû et aurait pu être distribué au détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement affecté à une réserve distribuable imputée au compte de réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables).

7.11. En cas de dissolution de la Société, les droits au paiement en ce qui concerne les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront secondaires par rapport à toutes les autres dettes encourues par la Société mais seront prioritaires par rapport aux droits de paiement en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires comme stipulé à l'article 17 ci-dessous.

Art. 8. Chaque Part Sociale Ordinaire confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont dépourvues de droits de vote, sous réserve des dispositions de l'article 7.1 des présents Statuts.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à des non-associés ne peut être effectuée sans l'accord donné par les membres représentant au moins les trois quarts du capital social en assemblée générale.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

III. Gérance - Représentation

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est composé d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés qui détiennent la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou deux gérants agissant conjointement, peuvent subdéléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou deux gérants agissant conjointement, détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

La Société est valablement engagée envers les tiers par (i) la signature unique du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants ou (ii) par la signature unique ou les signatures conjointes de tous mandataire(s) auxquels des pouvoirs ont été délégués en vertu de cet article 10 des Statuts.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance seront tenues valablement si la majorité des gérants est présente.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation du matériel de visioconférence et de la conférence téléphonique sera autorisée à condition que chaque membre participant du Conseil de Gérance soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres membres participants, qui utilisent ou non ce type de technologie, et chaque membre participant du Conseil de Gérance sera considéré comme ayant été présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote par vidéo ou par téléphone.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés à une date ultérieure en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'il aura encourus par suite de sa comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui lui auront été intentées de par ses fonctions actuelles ou anciennes de gérant de la Société, ou à la demande de la Société, ou de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancier et que de ce fait il n'a pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où il aurait été déclaré coupable pour négligence grave ou pour avoir manqué à ses devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les sujets couverts par l'arrangement transactionnel et uniquement dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour la personne susnommée d'autres droits auxquels elle pourrait prétendre.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire pour le représenter.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront le même effet que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

IV. Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales des associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, la gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou des décisions à prendre, expressément formulées par écrit, transmis par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie.

Art. 14. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification statutaire doivent être prises à la majorité des voix des associés représentant les trois-quarts du capital.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votants quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que les gérants détermineront de temps à autre.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

V. Exercice social

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

VI. Comptes annuels et Affectation des bénéfices

Art. 16.1. Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 16.2. Il sera prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation redeviendra obligatoire si le montant de la réserve légale devient inférieur à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, décidera de l'affectation des bénéfices annuels, sous réserve des dispositions des articles 7.8., 7.9., 7.10. et 7.11. des présents Statuts.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve des dispositions des articles 7.8., 7.9., 7.10. et 7.11. des présents Statuts, aux conditions suivantes:

1. Les comptes intermédiaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes indiquent un bénéfice, en ce compris les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par le conseil de gérance de la Société, et
4. le paiement est effectué uniquement lorsque les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17.1. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés appelée à se prononcer sur cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de modifier les Statuts, si les besoins de la liquidation l'exigent.

Art. 17.3. Le pouvoir du conseil de gérance cessera dès la nomination du/des liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et obligations de la Société ou le dépôt de tous fonds à cet effet, le montant restant disponible sera payé en premier lieu en priorité et au prorata aux détenteurs des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables selon la valeur nominale de ces parts sociales augmentée par tous dividendes accumulés mais impayés, tout Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront alors le droit de percevoir le montant restant disponible (le cas échéant) au prorata, en fonction du nombre de parts sociales détenues dans le capital social par les détenteurs de ces parts sociales.

Si le surplus disponible pour une distribution parmi les associés est insuffisant afin de réaliser le paiement intégral du droit de liquidation ci-dessus à(aux) associé(s) des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, alors ce surplus sera distribué parmi ce(s) détenteur(s), de façon proportionnelle aux montants totaux qu'ils auraient eu autrement le droit de percevoir respectivement.

VIII. Loi applicable

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi que tout associé ou employé de Intertrust à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55088. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190674/758.

(140212391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Cothis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.546.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} décembre 2014.

Pour COTHIS S.à r.l.

CONSTRUCTIONS CREA HAUS S.à r.l.

224, route d'Arlon

L-8010 STRASSEN

Signature

Référence de publication: 2014191004/15.

(140213115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

CPDM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.473.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 1^{er} décembre 2013, que l'associé unique a vendu ses parts à CMIYC S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191676 («CMIYC»).

CMIYC détient donc l'entière des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPDM S.à r.l.

Référence de publication: 2014191005/15.

(140213100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Codic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 58.352.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue à Luxembourg en date du 17 novembre 2014 que Monsieur Christophe Boving, né le 1^{er} février 1969 à Decazeville (France), demeurant au 14 Avenue d'Orbaix, 1180 Uccle (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014190990/14.

(140213206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

DCL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 127.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DCL INVEST S.A.

Référence de publication: 2014191022/10.

(140212774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

**Dome Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EuroPRISA Libertim Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 850.072,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 142.818.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of the month of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dome Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 190.296, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of

Europrisa Libertim Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, having a share capital of eight hundred fifty thousand seventy-two euro (EUR 850,072) and being registered with the RCS under number B 142.818, incorporated by a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, dated 7 November 2008, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 4 December 2008 number 2897 and the articles of which have been amended for the last time by a deed of the same notary, dated 28 January 2011 and not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder is hereby represented by Maître Thierry Kauffman, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 4th November 2014 and initialled by the notary and the proxyholder, which shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The appearing party, represented as stated above, declared and the notary recorded as follows:

I. That the appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all the eight hundred fifty thousand seventy-two (850,072) shares with a par value of one euro (EUR 1) each in issue in the Company so that the entire share capital is represented and decisions can be validly taken by the Sole Shareholder.

II. That the Sole Shareholder wishes to take a decision on the items on the following agenda:

1) Re-composition of the board of managers of the Company by termination of the mandates of Mr Enrico Baldan, Mr Max Kreuter and Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. as managers of the Company and appointment of BRE/Management 7 S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the RCS under number B 180.304, as sole manager of the Company for an undetermined period, with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company as amended and restated.

2) Change of the Company's name from "EuroPRISA Libertim Holding S.à r.l." into "Dome Holdco S.à r.l.";

3) Change of address of the registered office of the Company from 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

4) Amendment of the object of the Company by amending article 2 of the articles of incorporation to read as follows:

" Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.”

5) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety while taking into account inter alia the above items, as set forth in the amended and restated articles, substantially in the form attached to the proxy to this extraordinary decision (the “Amended and Restated Articles”);

Thereafter, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to re-compose the board of managers of the Company by termination of the mandates of Mr Enrico Baldan, Mr Max Kreuter and Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. as managers of the Company and appointment of BRE/Management 7 S.A. as sole manager of the Company for an undetermined period, with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company as amended and restated.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change Company’s name from “EuroPRISA Libertim Holding S.à r.l.” into “Dome Holdco S.à r.l.”.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the address of the registered office of the Company from 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolved to amend the object of the Company by amending article 2 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda above.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety while taking into account inter alia the above items, as set forth in the amended and restated articles:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Dome Holdco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at eight hundred fifty thousand seventy-two euro (EUR 850,072) represented by eight hundred fifty thousand seventy-two (850,072) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she/he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dome Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont le capital social est de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), et qui est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 190.296, étant l'associé unique (l'«Associé Unique»)

d'Europrixa Libertim Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, dont le capital social est de huit cent cinquante mille soixante-douze euros (850.072.- EUR), et qui est immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 142.818, constituée le 7 novembre 2008 par acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 4 décembre 2008 numéro 2897, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 janvier 2011 par acte du même notaire, en cours de publication au Mémorial.

L'Associé Unique est ici représentée par Maître Thierry KAUFFMAN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 4 novembre 2014 et paraphée par le notaire et le mandataire, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de la Société et détient la totalité des huit cent cinquante mille soixante-douze (850.072) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune émises dans la Société de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et l'Associé Unique peut valablement prendre des décisions.

II. Que l'Associé Unique souhaite prendre une décision sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

1) Recomposition du conseil de gérance de la Société par la résiliation des mandats de M. Enrico Baldan, M. Max Kreuter et Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. de leurs fonctions de gérants de la Société et nomination de BRE/Management 7 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 180.304, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs de signature énoncés dans les statuts de la Société tels que modifiés et refondus.

2) Changement de dénomination de la Société de «EuroPRISA Libertim Holding S.à r.l.» en «Dome Holdco S.à r.l.»;

3) Changement d'adresse du siège social de la Société du 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

4) Modification de l'objet de la Société en modifiant l'article 2 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** La Société aura pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition d'immobilier, de biens et d'autres droits immobiliers à Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans toute entreprise immobilière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut également donner des garanties, octroyer de sûretés, octroyer des prêts ou autrement aider les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir des crédits, y compris à escompte, initier des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer de l'argent ou octroyer des crédits à quelque condition que ce soit, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à quelque personne ou entité que ce soit qu'elle juge appropriée pour toute entreprise immobilière. La Société peut conclure des opérations de swap, opérations à terme (futures, forwards), opérations sur produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et des opérations similaires, et, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, employer toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, sûretés et tout autre contrat équivalent afin de bénéficier de toute garantie et/ou sûreté octroyée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut exercer tout rôle nécessaire dans le cadre de cette activité de prêt, y compris et ce de manière non limitative, le rôle d'arrangeur, chef de fil, agent de facilité, agent de sûreté, agent de la documentation. La Société n'exercera pas ces activités de prêt immobilier ou d'acquisition de crédit immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée en vertu de la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, ou toute loi ou réglementation future modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut accomplir toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés dans son portefeuille les services nécessaires pour leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société peut requérir et faire appel à l'aide d'autres conseillers.»

5) Modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité tout en tenant compte entre autres des points ci-dessus, tels qu'indiqués dans les statuts modifiés et refondus, substantiellement sous la forme annexée à la procuration pour la présente décision extraordinaire (les «Statuts Modifiés et Refondus»);

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de recomposer le conseil de gérance de la Société par la résiliation des mandats de M. Enrico Baldan, M. Max Kreuter et Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. de leurs fonctions de gérants de la Société et nomination de BRE/Management 7 S.A., en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs de signature énoncés dans les statuts de la Société tels que modifiés et refondus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de «EuroPRISA Libertim Holding S.à r.l.» en «Dome Holdco S.à r.l.».

Troisième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer l'adresse du siège social de la Société du 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier l'objet de la Société en modifiant l'article 2 des statuts de la Société tel qu'énoncé ci-dessus.

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité tout en tenant compte entre autres des points ci-dessus, tels qu'indiqués dans les statuts modifiés et refondus:

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Dome Holdco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société aura pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition d'immobilier, de biens et d'autres droits immobiliers à Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans des entreprises immobilières sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut également donner des garanties, octroyer de sûretés, octroyer des prêts ou autrement aider les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir des crédits, y compris à escompte, initier des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer de l'argent ou octroyer des crédits à quelque condition que ce soit, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à quelque personne ou entité que ce soit qu'elle juge appropriée pour toute entreprise immobilière. La Société peut conclure des opérations de swap, opérations à terme (futures, forwards), opérations sur produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et des opérations similaires, et, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, employer toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, sûretés et tout autre contrat équivalent afin de bénéficier de toute garantie et/ou sûreté octroyée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut exercer tout rôle nécessaire dans le cadre de cette activité de prêt, y compris et ce de manière non limitative, le rôle d'arrangeur, chef de fil, agent de facilité, agent de sûreté, agent de la documentation. La Société n'exercera pas ces activités de prêt immobilier ou d'acquisition de crédit immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée en vertu de la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, ou toute loi ou réglementation future modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut accomplir toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés dans son portefeuille les services nécessaires pour leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société peut requérir et faire appel à l'aide d'autres conseillers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent cinquante mille soixante-douze euros (850.072.- EUR) représenté par huit cent cinquante mille soixante-douze (850.072) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sur résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par des moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président de cette réunion ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président de cette réunion ou par deux gérants.

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique et, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de l'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou l'un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou délégué de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

À aucun moment la Société ne pourra compter plus de trente (30) associés. À aucun moment une personne physique ne sera autorisée à devenir un associé de la Société.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille sept cents euros (EUR 1.700).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: T. Kauffman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2014. LAC/2014/53360. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191044/533.

(140212945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

**P.D.S.T., Professional Development Services & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. De Blummekuerf S.à r.l.)**

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 61.977.

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Ronny HERKES, retraité, né à Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 septembre 1953, demeurant à L-6212 Consdorf, 60A, route d'Echternach; et

2) Madame Denise HENSCH, salariée, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 août 1956, demeurant à L-6212 Consdorf, 60A, route d'Echternach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "De Blummekuerf S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7610 Larochette, 24, Place Bleiche, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61977,

(la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 9 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 150 du 12 mars 1998,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue sous seing privé en date du 23 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 731 du 14 mai 2002, contenant notamment la conversion de la devise d'expression du capital social en euros;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide:

- de changer la dénomination sociale en "P.D.S.T., Professional Development Services & Trading S.à r.l.";
- de transférer le siège social à L-3222 Bettembourg, 63, rue de Dudelange;
- de modifier l'objet social afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes prestations et services commerciaux.

De plus la Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers ainsi que l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété et la promotion immobilière.

La Société pourra également gérer, fournir et développer des logiciels, rendre tous services professionnels y relatifs et prester tous services par internet.

L'objet social est par ailleurs la réalisation de toutes activités commerciales, conformément aux dispositions de la loi du 2 septembre 2011 et aux dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des Statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "P.D.S.T., Professional Development Services & Trading S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet toutes prestations et services commerciaux.

De plus la Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers ainsi que l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété et la promotion immobilière.

La Société pourra également gérer, fournir et développer des logiciels, rendre tous services professionnels y relatifs et prester tous services par internet.

L'objet social est par ailleurs la réalisation de toutes activités commerciales, conformément aux dispositions de la loi du 2 septembre 2011 et aux dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingts Cents (24,80 EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

En cas de refus d'agrément, les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de restructurer la gérance de la Société et, à cet effet, décide:

- d'accepter la démission de l'actuelle gérante unique, Madame Denise HENSCH, et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour;

- de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Frank TRIERWEILER, salarié, né à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 septembre 1961, demeurant à L-3875 Schifflange, 10, rue Michel Rodange, comme dorénavant nouveau gérant; et

- de modifier le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. HERKES, D. HENSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2014. LAC/2014/54302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191012/153.

(140211476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Carthesio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 74.046.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 novembre 2014 que:

- Mr Piergiorgio BIANCHETTI, a été réélu administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014190970/17.

(140213138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Candle LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 665.525,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.474.

—
Veuillez prendre note des changements suivants:

1. Démission de Monsieur Philip Ian Price de sa fonction de Gérant Investisseur à compter du 23 janvier 2014.
2. Nomination de Madame Magdalena Aniela UGHETTI, ayant pour adresse professionnelle 12 Charles II Street, 3^{ème} étage, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni, comme Gérant Investisseur, à compter du 23 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant domiciliataire

Référence de publication: 2014190964/16.

(140213196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Socosteel, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.518.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 novembre 2014 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter, avec effet au 27 novembre 2013, la démission de Monsieur Xavier LANGLOIS de son mandat d'administrateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter, avec effet au 27 novembre 2013, la démission de Madame Marie PERIN de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet au 27 novembre 2013, (1) Madame Marie PERIN, administrateur de société, née à Liège (Belgique), le 17 décembre 1964, demeurant à L-9641 Brachtenbach, Maison 7, aux fonctions d'administrateur de la Société et (2) Monsieur Xavier LANGLOIS, né à Liège (Belgique), le 5 août 1990, demeurant à B-4031 Angleur (Belgique), rue de la belle Jardinière, 381, aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société et décide de fixer leur mandat respectif jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2019.

Le Conseil d'Administration à l'instant réuni décide de nommer Madame Marie PERIN au poste d'administrateur délégué avec effet rétroactif au 27 novembre 2013. Son mandat prendra fin à la tenue de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2019.

Remarque

La société SOCOSTEEL S.A. informe que Monsieur Maxime LANGLOIS, administrateur, a changé d'adresse pour s'établir à B-4000 Liège (Belgique), rue Varin, 123.

Référence de publication: 2014191501/27.

(140213091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

SFPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 97.174.

—
Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191492/10.

(140212586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Société de la Bourse de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 6.222.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 19 septembre 2014

Cooptation d'un nouveau membre

Le Président soumet au Conseil d'administration la proposition du Ministre des Finances de procéder par cooptation à la nomination de Monsieur Bob Kieffer pour remplacer et terminer le mandat de Madame Isabelle Goubin en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition et coopte Monsieur Bob Kieffer, né le 28 juillet 1978 à Luxembourg, employé (Conseiller, LuxembourgforFinance et Communication) au Ministère des Finances, demeurant professionnellement au 3, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg, pour remplacer et terminer le mandat de Madame Isabelle Goubin en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'administration jusqu'à la ratification par la prochaine Assemblée générale en 2015. (...)

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

MAURICE BAUER

Secrétaire Général

Référence de publication: 2014191499/20.

(140213299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

SFPC S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 130.397.

—
Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191491/10.

(140212833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

SAT-TV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8037 Strassen, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 85.609.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/2014.

Référence de publication: 2014191485/10.

(140212829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pyro-Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 106.893.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014191436/12.

(140212991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.
